



# **Recommandations relatives au budget 2006 :**

## ***Occasions phares d'améliorer notre environnement, notre économie et notre santé***

Association canadienne du droit de  
l'environnement  
Association pour l'investissement  
responsable  
Canards Illimités Canada  
Centre for Integral Economics  
Conservation de la nature Canada  
Environmental Defence  
Équiterre  
Études d'Oiseaux Canada  
Fondation David Suzuki  
Fonds mondial pour la nature (Canada)

Greenpeace Canada  
Institut international du développement  
durable  
Institut Pembina  
Les Ami(e)s de la Terre  
Mines Alerte Canada  
Nature Canada  
Pollution Probe  
Sierra Club du Canada  
Sierra Legal Defence Fund  
Société pour la nature et les parcs du  
Canada

## **Recommandations relatives au budget 2006**

## Sommaire

La prospérité future du Canada repose sur une économie vigoureuse, un environnement sain et la santé de ses citoyens. Une bonne gouvernance impose que ces objectifs soient collectivement intégrés dans le processus de prise de décisions. Cette façon de faire stimulera l'innovation et accroîtra l'efficacité des ressources et, du même coup, renforcera la compétitivité du Canada sur la scène internationale, tout en rétablissant et préservant la santé de notre société et de notre environnement. Une telle approche nous permettra en outre d'éviter les coûts exorbitants liés à la santé et à la réparation des dommages causés à l'environnement qu'il faudrait autrement assumer si rien n'est fait pour stopper les taux de pollution actuels.

Le financement actuel accordé au Canada dans le domaine de l'environnement doit être conservé pour servir de base à la prospérité future. Les programmes financés par ce fonds jouent un rôle crucial dans la préservation de la qualité de vie des Canadiens, de leurs ressources économiques et de leur précieux patrimoine naturel. Ces programmes contribuent au maintien d'un air pur, d'une eau potable saine et d'un sol riche et fertile propice à l'agriculture. Ils favorisent l'approvisionnement en énergie durable pour dynamiser notre économie, garantir notre bien-être et réduire le risque d'un changement climatique à l'échelle de la planète. En outre, ces programmes participent à la conservation des parcs nationaux et des réserves d'espèces sauvages qui, non seulement abritent une flore et une faune d'une grande diversité, mais stimulent aussi l'économie rurale grâce aux nombreuses activités récréatives de renommée mondiale qu'on peut y pratiquer. Avant tout, ces programmes visent à préserver notre capital naturel.

Les gouvernements conservateurs ont légué de grandes réalisations environnementales dont on peut tirer parti. Brian Mulroney est considéré par beaucoup comme le Premier ministre le plus vert de l'histoire du Canada. Son gouvernement conservateur a introduit l'exhaustif Plan Vert de trois milliards de dollars, réalisé des progrès considérables dans les efforts de réduction des pluies acides menés de concert avec les États-Unis et facilité l'adoption du Protocole de Montréal visant l'élimination progressive des CFC. Il a en outre créé des organismes clés voués au développement durable, notamment la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et l'Institut international du développement durable, qui, aujourd'hui encore, élaborent d'importantes stratégies favorisant une prospérité à long terme.

Les deux principaux éléments à intégrer dans les stratégies du Canada pour l'économie, l'environnement et la santé humaine sont l'intendance de notre capital naturel et l'écologisation de la fiscalité.

Notre **capital naturel** comprend nos ressources minérales, nos forêts, notre pétrole et notre gaz naturel, nos terres et nos ressources en eau ainsi que les écosystèmes qui en assurent la survie. Ce capital naturel a toujours constitué la source de notre économie collective et de notre prospérité sociale. Le Canada l'a toutefois traité avec beaucoup moins d'égards que les autres formes de capital qui lui sont chères et continue de le

## Recommandations relatives au budget 2006

consommer à un rythme beaucoup plus rapide et beaucoup moins efficacement que les pays semblables<sup>1</sup>. La surconsommation, la mauvaise gestion et l'utilisation inefficace de notre capital naturel engloutissent déjà d'importantes sommes et, à long terme, mineront la compétitivité du Canada sur la scène mondiale.

Le Canada doit intégrer rapidement et sans tarder la valeur des biens et services pour la protection de l'environnement dans ses processus décisionnels. La Coalition du budget vert estime qu'un **cadre pour la protection du capital naturel** constituerait un outil de choix pour atteindre cet objectif. Ce cadre permettrait d'apprécier à sa juste valeur les avantages socio-économiques découlant d'un air pur, d'une eau propre et d'un sol exempt de polluants et d'éviter les échecs du marché qui se répètent en raison du mauvais alignement des signaux de prix.

**L'écologisation de la fiscalité (EF)** est une « stratégie qui réoriente les programmes de fiscalité et de dépenses publiques de façon à créer des incitatifs qui favorisent véritablement l'évolution vers le développement durable »<sup>2</sup>. L'EF récompense les entreprises et les citoyens qui font preuve de leadership sur le plan environnemental tout en pénalisant les « retardataires ». Il encourage les innovations environnementales à potentiel d'exportation et favorise le développement d'une économie au sein de laquelle la réussite financière procure également des avantages pour l'environnement et la santé. L'EF peut améliorer notre prospérité économique à long terme en offrant des incitatifs financiers pour l'achat de biens et de services moins nocifs pour l'environnement et la santé de même qu'en favorisant des ajustements fiscaux à coûts neutres afin que les prix et les taxes reflètent davantage le coût réel des biens et des services pour l'environnement et la société.

**La Coalition du budget vert estime que les cinq recommandations budgétaires suivantes sont les plus favorables à la durabilité de l'environnement tout en offrant d'importants avantages pour l'économie et la santé.** L'une de ces recommandations pourrait générer des économies de plus de 80 millions de dollars. Les autres coûteraient peu et pourraient être financées par la suppression graduelle des incitatifs fiscaux connexes qui vont à l'encontre de la durabilité de l'environnement et de l'économie ou par la mise en œuvre d'une mesure fiscale ciblée.

- 1) **La protection contre les hausses de prix du carburant grâce à l'efficacité énergétique** offrira aux Canadiens une protection permanente contre les prix du carburant élevés et réduira la dépendance énergétique du Canada à long terme, et ce, en renforçant les programmes actuels de promotion de l'efficacité et de la conservation de l'énergie dans les foyers et les petites entreprises ainsi qu'en favorisant l'écomobilité. Il s'agit d'une recommandation essentielle si

---

<sup>1</sup> Selon l'OCDE, sur 30 pays membres, le Canada se classe au 27<sup>e</sup> rang pour sa consommation d'énergie, au 29<sup>e</sup> rang pour sa consommation d'eau et au 26<sup>e</sup> rang pour ses émissions de gaz à effet de serre. OCDE (2004) : Examen par l'OCDE des performances environnementales du Canada .

<sup>2</sup> Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (2005) : L'État du débat sur l'environnement et l'économie : Les instruments économiques au service de la réduction à long terme des émissions de carbone d'origine énergétique.

l'on veut créer des avantages sur les plans de l'environnement, de la santé et de l'économie.

- 2) Un **fonds national de conservation** à fort levier financier pourrait encourager les Canadiens à mettre sur pied des projets de conservation au sein de leur localité. L'expérience dans ce domaine semble indiquer qu'un investissement de 250 millions de dollars du gouvernement fédéral pourrait servir à établir un fonds d'un milliard de dollars consacré à la conservation et à l'amélioration du capital naturel par le truchement d'un financement de contrepartie en provenance de tous les paliers gouvernementaux et non gouvernementaux, des groupes communautaires ainsi que des autres organisations.
- 3) Le programme **Conduite verte : virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction** représente une excellente occasion d'accélérer l'écologisation de la fiscalité au Canada. S'inspirant d'un programme ayant connu un vif succès au Royaume-Uni, cette proposition se base sur le principe de neutralité fiscale qui encourage les employés à conduire des véhicules de fonction plus économiques en transférant le fardeau fiscal des voitures vertes aux voitures gourmandes en carburant. Selon la modélisation, le Canada pourrait réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'un million de tonnes de CO<sub>2</sub> par année.
- 4) **Une meilleure mise en application de la LCPE** recommande d'investir davantage de ressources dans l'application efficace de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). En effet, la mise en pratique de cette importante mesure d'intervention laisse grandement à désirer. L'exposition croissante aux substances toxiques présentes dans l'air et l'eau constitue une grande menace pour la santé humaine, en particulier celle des enfants. L'imposition d'une taxe sur les substances toxiques permettrait d'alimenter en permanence un fonds destiné à l'application de la LCPE. Cette recommandation mériterait un engagement de la part d'Environnement Canada et de Santé Canada à renforcer les capacités en la matière.
- 5) **Le transfert des programmes d'aide à l'exploitation des mines au recyclage des métaux** représente la solution la plus efficace pour faire passer le Canada à des modèles durables d'extraction et d'utilisation des ressources minérales. Cette solution propose les étapes suivantes :
  - le non-renouvellement du programme des actions accréditatives pour l'exploration minière au Canada, qui devait expirer le 31 décembre 2005;
  - l'annulation du crédit d'impôt à l'investissement pour l'exploration;
  - l'utilisation de cette épargne fiscale pour accroître la capacité d'Environnement Canada d'analyser les coûts écologiques, sociaux et environnementaux de l'exploration et de l'exploitation minières dans leur totalité et d'évaluer les solutions de rechange du recyclage et de la conservation des métaux.

## Recommandations relatives au budget 2006

Le présent document expose également les six recommandations budgétaires permanentes ci-dessous auxquelles la Coalition compte accorder une plus grande importance à l'avenir :

### *Air pur et changements climatiques :*

- Programme national d'élargissement des énergies renouvelables
- Suppression graduelle des subventions accordées à l'industrie pétrolière et gazière

### *Protection du capital naturel du Canada :*

- Faire avancer le Plan d'action du Canada pour les océans
- Protéger nos oiseaux migrateurs
- Maximiser le Programme des dons écologiques
- Assurer la conservation des zones protégées du Canada

Cinq de ces six recommandations nécessitent un investissement stratégique alors qu'une d'entre elles peut générer des économies de 1,4 milliard de dollars par année.

Ces priorités et recommandations permanentes représentent une occasion unique pour le Canada de progresser à grands pas vers une véritable prospérité pour les générations actuelles et futures.

**La  
COALITION DU BUDGET VERT  
met à profit l'influence et les connaissances collectives  
des groupes canadiens de l'environnement  
et de la conservation, en vue  
d'approuver et de mettre en oeuvre des mesures  
budgétaires stratégiques indispensables à  
la durabilité environnementale à long terme.**

La Coalition du budget vert a été fondée en 1999, en reconnaissance du fait que le budget fédéral annuel est le plus important document de politiques environnementales canadien de l'année, et que l'intégration des valeurs environnementales à la politique économique est une exigence fondamentale pour atteindre une durabilité environnementale et favoriser le bien-être des gens. La Coalition insiste surtout sur la sélection, l'élaboration et la présentation de recommandations prioritaires pour chaque budget fédéral annuel, ainsi que sur les progrès de l'écologisation de la fiscalité. Elle favorise aussi ses préoccupations environnementales durant toute l'année, et collabore avec des organismes connexes (pédagogiques, commerciaux et non gouvernementaux).

La Coalition du budget vert comprend 20 grands groupes actifs dans le domaine de l'environnement et de la conservation au Canada. Ceux-ci représentent plus de 500 000 Canadiens, soit leurs bénévoles, membres et sympathisants. La Coalition oeuvre dans quatre domaines d'activité : air pur et changements climatiques, protection du capital naturel du Canada, collectivités en santé et nettoyage des produits toxiques, et enfin écologisation de la fiscalité. Elle prend ses décisions sous forme de consensus.

<p>Le logo du FSC indique les produits contenant du bois provenant de forêts bien gérées, certifiées conformément aux règles du Forest Stewardship Council.</p>
---

## **Recommandations relatives au budget 2006**

Table des matières

**Sommaire.....3**

**Coalition du budget vert.....7**

**Introduction : Stratégies en vue d’instaurer une prospérité véritable.....10**

**Recommandations prioritaires.....13**

    Protection contre les hausses de prix du carburant grâce à l’efficacité  
    énergétique.....14

    Fonds national de conservation.....18

    Conduite verte : virage fiscal graduel pour les véhicules de  
    fonction.....21

    Meilleure mise en application de la LCPE.....26

    Transferts des programmes d’aide à l’exploitation des mines au  
    recyclage des métaux.....30

**Recommandations permanentes.....35**

**Air pur et changements climatiques**

    Programme national d’élargissement des énergies renouvelables.....37

    Suppression graduelle des subventions accordées à l’industrie pétrolière  
    et gazière.....39

**Protection du capital naturel du Canada**

    Faire avancer le Plan d’action du Canada pour les océans.....41

    Protéger nos oiseaux migrateurs.....42

    Maximiser le Programme des dons écologiques.....44

    Assurer la conservation des zones protégées du Canada.....46

**Le présent document est aussi disponible en ligne à [www.greenbudget.ca](http://www.greenbudget.ca)**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Andrew Van Iterson, gestionnaire des programmes

Coalition du budget vert

85, rue Albert, suite 900

Ottawa (ONT.) K1P 6A4

Numéro de téléphone : 613-562-3447, poste 243

Courriel : [avaniterson@naturecanada.ca](mailto:avaniterson@naturecanada.ca)

[www.greenbudget.ca](http://www.greenbudget.ca)

## Recommandations relatives au budget 2006

### Introduction : Stratégies en vue d'instaurer une prospérité véritable

La prospérité future du Canada repose sur une économie vigoureuse, un environnement sain et la santé de ses citoyens. Une bonne gouvernance impose que ces objectifs soient collectivement intégrés dans le processus de prise de décisions. Cette façon de faire stimulera l'innovation et accroîtra l'efficacité des ressources et, du même coup, renforcera la compétitivité du Canada sur la scène internationale, tout en rétablissant et préservant la santé de notre société et de notre environnement. Une telle approche nous permettra en outre d'éviter les coûts exorbitants liés à la santé et à la réparation des dommages causés à l'environnement qu'il faudrait autrement assumer si rien n'est fait pour stopper les taux de pollution actuels.

Le financement actuel accordé au Canada dans le domaine de l'environnement doit être conservé pour servir de base à la prospérité future. Les programmes financés par ce fonds jouent un rôle crucial dans la préservation de la qualité de vie des Canadiens, de leurs ressources économiques et de leur précieux patrimoine naturel. Ces programmes contribuent au maintien d'un air pur, d'une eau potable saine et d'un sol riche et fertile propice à l'agriculture. Ils favorisent l'approvisionnement en énergie durable pour dynamiser notre économie, garantir notre bien-être et réduire le risque d'un changement climatique à l'échelle de la planète. En outre, ces programmes participent à la conservation des parcs nationaux et des réserves d'espèces sauvages qui, non seulement abritent une flore et une faune d'une grande diversité, mais stimulent aussi l'économie rurale grâce aux nombreuses activités récréatives de renommée mondiale qu'on peut y pratiquer. Avant tout, ces programmes visent à préserver notre capital naturel.

Les gouvernements conservateurs ont légué de grandes réalisations environnementales dont on peut tirer parti. Brian Mulroney est considéré par beaucoup comme le Premier ministre le plus vert de l'histoire du Canada. Son gouvernement conservateur a introduit l'exhaustif Plan Vert de trois milliards de dollars, réalisé des progrès considérables dans les efforts de réduction des pluies acides menés de concert avec les États-Unis et facilité l'adoption du Protocole de Montréal visant l'élimination progressive des CFC. Il a en outre créé des organismes clés voués au développement durable, notamment la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et l'Institut international du développement durable, qui, aujourd'hui encore, élaborent d'importantes stratégies favorisant une prospérité à long terme.

Les deux principaux éléments à intégrer dans les stratégies du Canada pour l'économie, l'environnement et la santé humaine sont l'intendance de notre capital naturel et l'écologisation de la fiscalité.

Le **capital naturel**, sous-jacent à une bonne partie de l'activité économique du pays, est décrit en ces termes dans un rapport de la Canada West Foundation [TRADUCTION] :

« Notre capital naturel comprend notamment nos ressources minérales, nos forêts, notre pétrole et notre gaz naturel, qui fournissent les matières premières employées pour la production de produits manufacturés. Cependant, il englobe aussi les ressources terrestres

et aquatiques qui sont à la base de notre qualité de vie et favorisent l'activité économique comme l'agriculture, les forêts, le tourisme et les loisirs. De plus, le capital naturel englobe les écosystèmes vivants – prairies, océans et forêts – qui nettoient l'air et l'eau viciés, revigorent le sol et contribuent à un climat prévisible et stable. »<sup>3</sup>

Le Canada a eu la bonne fortune de posséder un riche capital naturel, et il s'est grandement appuyé sur celui-ci pour assurer sa prospérité. En comparaison avec la plupart des autres pays, il est encore riche sur le plan de la quantité et de la qualité de son capital naturel, mais, quand on examine notre rendement au point de vue des contraintes imposées à l'environnement et de l'intendance environnementale, notre pays se montre mauvais gestionnaire de son capital naturel.

Nous traitons celui-ci avec moins d'égards que les autres formes de capital qui nous sont chères, comme la main d'œuvre et l'industrie. Le Canada consomme son capital naturel à un rythme beaucoup plus rapide et beaucoup moins efficacement que les pays comparables. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a classé notre pays au 27<sup>e</sup> rang pour la consommation d'énergie, au 29<sup>e</sup> pour la consommation d'eau et au 26<sup>e</sup> pour les émissions de gaz à effet de serre, et ce, sur 30 pays membres<sup>4</sup>. Nous sommes en effet des « ogres dévoreurs de ressources ». Cette surconsommation, cette mauvaise gestion et cet usage inefficace de notre capital naturel entraînent déjà des coûts élevés pour la société et, à la longue, nuiront à la compétitivité internationale du Canada.

Le Canada doit intégrer rapidement et sans tarder dans ses processus décisionnels la valeur des biens et services que procure l'environnement. La Coalition du budget vert estime qu'un Cadre pour la protection du capital naturel, appliqué à l'échelle du gouvernement, constituerait un outil de choix pour atteindre cet objectif. Ce cadre permettrait d'apprécier à sa juste valeur les avantages socio-économiques découlant d'un air pur, d'une eau propre et d'un sol exempt de polluants et d'éviter les échecs du marché qui se répètent en raison du mauvais alignement des signaux de prix.

**L'écologisation de la fiscalité (EF)** est une « stratégie qui réoriente les programmes de fiscalité et de dépenses publiques de façon à créer des incitatifs qui favorisent véritablement l'évolution vers le développement durable »<sup>5</sup>. L'EF récompense les entreprises et les citoyens qui font preuve de leadership sur le plan environnemental tout en pénalisant les « retardataires ». Il encourage les innovations environnementales à potentiel d'exportation et favorise le développement d'une économie au sein de laquelle la réussite financière procure également des avantages pour l'environnement et la santé. L'EF peut améliorer notre prospérité économique à long terme en offrant des incitatifs financiers pour l'achat de biens et de services moins nocifs pour l'environnement et la

---

<sup>3</sup> Worbets, Barry (2004) : « Western Canada's Natural Capital – Towards a New Public Policy Framework », Canada West Foundation

<sup>4</sup> OCDE (2004) : Examen par l'OCDE des performances environnementales du Canada.

<sup>5</sup> Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (2005) : L'État du débat sur l'environnement et l'économie : Les instruments économiques au service de la réduction à long terme des émissions de carbone d'origine énergétique.

## **Recommandations relatives au budget 2006**

santé, de même qu'en favorisant des ajustements fiscaux à coûts neutres afin que les prix et les taxes reflètent davantage le coût réel des biens et des services sur l'environnement et la société.

**La Coalition du budget vert estime que les cinq recommandations budgétaires suivantes sont les plus favorables à la durabilité de l'environnement tout en offrant d'importants avantages pour l'économie et la santé.** L'une de ces recommandations pourrait générer des économies de plus de 80 millions de dollars. Les autres coûteraient peu et pourraient être financées par la suppression graduelle des incitatifs fiscaux connexes qui vont à l'encontre de la durabilité de l'environnement et de l'économie ou par la mise en œuvre d'une mesure fiscale ciblée.

Ensemble, ces recommandations représentent une occasion unique pour le Canada de progresser à grands pas vers une véritable prospérité pour les générations actuelles et futures.

**RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES**

## Recommandations relatives au budget 2006

### Protection contre les hausses de prix du carburant grâce à l'efficacité énergétique

#### **Sommaire de la recommandation :**

Offrir aux Canadiens une protection permanente contre les prix élevés du carburant et réduire la dépendance énergétique du Canada à long terme, par le renforcement des programmes actuels de promotion de l'efficacité et de la conservation de l'énergie dans les foyers et les petites entreprises, de même qu'en favorisant l'écomobilité.

#### **Avantages pour les Canadiens**

- Amortir de façon durable les répercussions des prix élevés de l'essence, du mazout et du gaz naturel sur les Canadiens et les petites entreprises vulnérables.
- Limiter le coût additionnel imposé à l'économie par la hausse des prix des combustibles fossiles.
- Créer de nouvelles perspectives d'emploi pour les Canadiens.
- Réduire substantiellement les émissions de gaz à effet de serre au Canada.
- Réduire les autres émissions de polluants atmosphériques, ainsi que les répercussions connexes sur la santé humaine et les coûts des soins médicaux.

#### **Contexte et justification**

Les récentes et vertigineuses augmentations du prix de l'essence, du mazout et du gaz naturel causent déjà des impacts négatifs aux Canadiens à faible revenu et à revenu fixe, ainsi que parmi les petites entreprises grandes consommatrices de combustibles fossiles. Certains suggèrent de réduire les taxes fédérales d'accise sur l'essence et le carburant diesel pour amortir l'impact de la hausse. La Coalition du budget vert croit que des mesures détaillées d'efficacité énergétique, alliées à un soutien ciblé envers les sources d'énergie renouvelable, permettraient au gouvernement fédéral de mieux répondre à ce problème.

L'application de mesures d'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable fournissent de l'emploi dans toutes les régions du pays et dans tous les secteurs; elles sont à la base d'une économie à faible émission de carbone, et présentent de nombreux autres co-bénéfices comme la sécurité énergétique et une réduction de la pollution de l'air et de l'eau. Il est temps d'adopter des stratégies nationales dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui réduiront la consommation énergétique de nos infrastructures et contribueront à transformer nos marchés. Une telle stratégie d'efficacité énergétique devrait miser sur les programmes appliqués par l'Office de l'efficacité énergétique (OEE), et utiliser de nouveaux instruments financiers complémentaires comme le Fonds de partenariats et le système de compensations.

#### **Recommandations**

La Coalition propose la bonification des programmes fédéraux de promotion de l'efficacité énergétique et de la conservation de l'énergie dans les foyers et les petites entreprises, ainsi qu'un programme fédéral d'écomobilité afin de réduire les coûts du carburant.

*Stratégie nationale d'efficacité énergétique*

La Coalition recommande que le gouvernement fédéral consacre des ressources suffisantes pour élaborer une stratégie nationale d'efficacité énergétique à laquelle contribueront tous les niveaux de gouvernement et qui misera sur les travaux actuels du Comité directeur des SMA sur l'efficacité énergétique du Conseil des ministres de l'énergie, auxquels devraient aussi participer des intervenants non gouvernementaux de tous les secteurs.

*Programme national de bâtiments éconergétiques*

La Coalition reconnaît les importantes mesures annoncées le 7 octobre 2005, afin d'établir un programme ÉnerGuide pour les ménages à faible revenu, ainsi qu'un programme de subventions financières, de même qu'à étendre les actuels programmes de rénovation des résidences. Nous constatons aussi avec plaisir les progrès réalisés dans la coordination des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux sur les bâtiments éconergétiques, au moyen du groupe de travail chargé de la gestion de la demande et du remplacement des sources d'énergie, et par des discussions sur une feuille de route nationale dans ce domaine.

Nous recommandons les autres mesures suivantes :

- Appliquer les recommandations d'intervention précoce formulées par le comité directeur des sous-ministres adjoints, afin de mettre à jour le code modèle d'efficacité énergétique pour les bâtiments, de contribuer à rédiger et d'harmoniser les règlements sur l'équipement éconergétique, et d'établir des programmes d'efficacité énergétique dans chaque province et territoire pour les ménages à faible revenu<sup>6</sup> ainsi que pour l'éclairage extérieur.
- Accroître la capacité de l'Office de l'efficacité énergétique, du ministère des Ressources naturelles, de mettre à jour les normes et les codes d'efficacité pour les appareils électroménagers, les équipements, les bâtiments et leurs composants, et en renforcer l'intégration avec les initiatives de marketing social, la fiscalité et les programmes d'innovation industrielle au sein de Ressources naturelles Canada et dans d'autres ministères.
- Établir un programme national de certification des rénovateurs résidentiels, en coopération avec le secteur privé et les intervenants communautaires. Les rénovateurs certifiés seraient admissibles à l'application des recommandations provenant des vérifications faites au moyen de l'ÉnerGuide pour les maisons, ainsi qu'à des améliorations apportées dans le cadre d'un programme d'efficacité énergétique financé par une municipalité.

*Écomobilité*

- Lancer une campagne de 100 000 « autos vertes », où l'on accorderait 4 000 \$ aux consommateurs ainsi qu'un incitatif de 500 \$ aux concessionnaires pour l'achat d'un véhicule à faible niveau d'émission (moins de 130 grammes de gaz à effet de serre

---

<sup>6</sup> Ces ménages à faible revenu s'inspireraient des mesures annoncées par le gouvernement fédéral, le 7 octobre 2005.

## Recommandations relatives au budget 2006

par kilomètre<sup>7</sup>). Cette remise basée sur le rendement serait éliminée à l'entrée en vigueur en 2010 de la réglementation canadienne limitant les émissions de gaz à effet de serre des véhicules automobiles. Cette mesure coûterait environ 450 millions de dollars sur cinq ans.

- Appliquer les critères recommandés par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (La qualité de l'environnement dans les villes canadiennes : Le rôle du gouvernement fédéral, recommandations 4 et 6) pour les investissements à l'appui du transport urbain et de l'infrastructure durable, à toutes les attributions de fonds fédéraux d'infrastructure, y compris la partie des revenus fédéraux relatifs à la taxe sur l'essence, prévus dans un engagement du budget de février 2005.
- Modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à considérer les titres de transport en commun fournis par l'employeur comme des avantages non imposables. Le gouvernement fédéral encourage l'usage d'un véhicule privé en considérant des espaces de stationnement fournis par l'employeur aux employés comme un avantage non imposable. Cependant, ce n'est pas le cas des titres de transport en commun.

### Politiques complémentaires et de remplacement

Le meilleur moyen de financer les recommandations précédentes sur l'efficacité énergétique et l'écomobilité consisterait à éliminer graduellement les dépenses fiscales annuelles de 1 400 000 000 \$ consacrées à l'industrie pétrolière et gazière. La Coalition estime que ces dépenses gouvernementales ne sont pas justifiées pour un secteur qui réalise des bénéfices record et que ces ressources financières seraient dorénavant plus utiles en aidant l'économie canadienne à se préparer à un avenir énergétique renouvelable. (*Voir les recommandations permanentes, page 37, pour de plus amples détails.*)

Le complément idéal de ces initiatives serait un Programme national d'élargissement des énergies renouvelables, qui s'appliquerait à long terme au Canada, qui guiderait et soutiendrait le développement de la production d'énergies renouvelables. (*Voir les recommandations permanentes, page 35, pour de plus amples détails.*)

On pourrait favoriser davantage les bâtiments éconergétiques par les moyens suivants :

- Établir un financement stable et un soutien national pour un programme innovateur de financement des actuels bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels, grâce à des outils comme les taxes d'amélioration locale et des hypothèques « vertes ». On utiliserait ce programme pour collaborer avec les provinces, territoires et municipalités, afin d'accroître l'efficacité énergétique de certains bâtiments, au-delà du niveau actuel de 10 % fixé dans le Plan du Canada sur les changements climatiques de 2002.
- Renforcer la livraison du programme ÉnerGuide pour les maisons, en utilisant des groupes communautaires pour livrer des programmes éducatifs sur les équipements éconergétiques et les systèmes d'énergie renouvelable.

---

<sup>7</sup> Ce niveau d'émission est approximativement égal à celui des véhicules hybrides.

La Coalition favorise le maintien de l'actuelle taxe de 10 ¢ le litre sur l'essence ainsi que celle de 4 ¢ le litre pour le carburant diesel. Une réduction de celles-ci n'apporterait que des avantages minimes aux consommateurs, tout en risquant de stimuler la demande à l'égard des combustibles fossiles. De plus, elle diminuerait les fonds actuellement attribués aux municipalités pour d'importants programmes de transport en commun et d'infrastructures vertes.

Le covoiturage peut permettre à des millions de Canadiens d'utiliser une automobile sans devoir acquitter les coûts d'achat et d'entretien inhérents à la possession d'une voiture et d'introduire davantage de véhicules à faibles émissions. Le gouvernement fédéral devrait examiner des moyens d'accélérer l'accès généralisé au covoiturage, en insistant pour garantir les emprunts de véhicules, et pour fournir une assistance publicitaire.

*Personnes-ressources :*

Andrew Van Iterson  
Coalition du budget vert  
(613) 562-8208, poste 243

Stephen Hazell  
Sierra Club du Canada  
(613) 241-4611

Marlo Reynolds  
Institut Pembina  
(403) 269-3344, poste 113

## Recommandations relatives au budget 2006

### Fonds national de conservation

#### **Sommaire de la recommandation :**

Investir 250 millions de dollars dans un fonds national de conservation à fort levier financier, et encourager tous les paliers gouvernementaux et non gouvernementaux, les groupes communautaires et d'autres organisations à contribuer à cet investissement selon un objectif de 3 à 1. Ce fonds financerait des initiatives prioritaires de conservation sur une base projet-par-projet de manière ponctuelle et ferait participer les citoyens à travers le Canada. Cet investissement pourrait entraîner des projets de conservation d'une valeur maximale de plus de un milliard de dollars, un excellent retour sur l'investissement pour les contribuables.

#### **Investissement requis**

Un investissement de 250 millions de dollars donnant lieu à un financement de contrepartie fourni par des partenaires.

#### **Avantages pour les Canadiens**

- Rétablir le leadership international du Canada en matière de préservation de la nature, en l'aidant à s'acquitter des engagements actuels.
- Optimiser l'affectation de l'argent des contribuables à des projets sur le terrain, en vue d'atteindre les objectifs de conservation du Canada.
- Faire participer des centaines de milliers de Canadiens à la conservation, au moyen de partenariats avec le secteur bénévole et communautaire.
- Contribuer à instaurer de meilleures relations avec les Autochtones en favorisant leur pleine participation à la conservation, ainsi qu'à la planification de l'utilisation des terres, sur leurs territoires traditionnels.
- Créer une plus grande prévisibilité pour tous les intervenants du fait d'une planification accélérée de l'utilisation des terres et de la conservation.
- Enfin, assurer une meilleure protection des aires protégées, en favorisant l'intendance des terrains environnants.

#### **Contexte et justification :**

*« Ce n'est qu'en collaborant tous ensemble – gouvernements, industries, collectivités et Autochtones, entre autres – que nous pourrions préserver notre capital naturel pour notre avantage et celui du monde. »<sup>8</sup>*

Tel qu'indiqué dans l'introduction, la Coalition du budget vert estime qu'un Cadre pour la protection du capital naturel constituerait un outil de choix afin d'intégrer la valeur des biens et services pour la protection de l'environnement dans les processus décisionnels du Canada.

L'application d'un cadre aussi ambitieux pour la conservation de notre diversité biologique nationale exigera la participation de nombreux groupes et secteurs aux

---

<sup>8</sup> Préserver le capital naturel du Canada : Une vision pour la conservation de la nature au 21<sup>e</sup> siècle, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 2003, 127 pp. (p. 98).

processus intégrés de décisions, aux niveaux local, régional et national : gouvernements provinciaux et territoriaux, administrations municipales et des Premières Nations, ainsi que la société civile, les groupes communautaires, les universités, les simples citoyens et le secteur privé. En d'autres termes, un objectif national de conservation du capital naturel n'est pas la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral, mais exige une participation généralisée de tous les secteurs de la société canadienne.

Par exemple, les exercices détaillés de planification intégrée de l'usage des terres, qu'il faut exécuter avant que ne soient attribués les derniers espaces sauvages exempts de développement au pays, nécessiteront une forte participation des Premières Nations, des collectivités locales et des organismes environnementaux. Malheureusement, bon nombre de ces groupes manquent de ressources et de capacité pour s'engager avec quelque chance de succès dans une telle entreprise. Afin d'assurer leur participation équitable à toute la gamme des décisions actuelles et futures, aux initiatives en matière de planification de l'utilisation des terres et d'intendance locale, la Coalition demande au gouvernement canadien de réserver 250 millions de dollars afin d'établir un Fonds national de conservation à fort levier financier.

Bon nombre d'organismes et de citoyens possèdent des compétences et ressources précieuses qu'ils pourraient mettre en commun en vue du même objectif de conservation de la nature. En constituant le Fonds, le gouvernement fédéral inciterait ces partenaires potentiels à apporter leur contribution, et optimiserait l'utilisation des montants disponibles. On va clairement plus loin ensemble que chacun de son côté.

Calquée en partie sur l'actuel programme fédéral-provincial d'infrastructures, et corroborée par une recommandation similaire formulée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie de 2003 sur la conservation de la nature<sup>9</sup>, notre proposition de créer un fonds non seulement présente une bonne valeur économique, mais favorise la créativité et la souplesse dans les initiatives de conservation.

Des programmes de conservation fondés sur un partenariat comme La nature en héritage 2000 ont permis de préserver des centaines de milliers d'acres des immenses espaces naturels du Canada, et ont mené des recherches sur le rétablissement des espèces menacées et la planification de la conservation. De plus, grâce à ce programme, les groupes de conservation ont suscité un investissement fédéral de 10 millions de dollars et exécuté, sur le terrain, un programme valant près de 40 millions de dollars. En appliquant les mêmes proportions à un fonds national de conservation, on peut conclure que le premier investissement fédéral de 250 millions de dollars pourrait entraîner des projets de conservation pour une valeur d'un milliard de dollars.

Un Fonds national de conservation devrait viser les priorités suivantes :

- favoriser la participation de tous les intérêts à une planification intégrée des terres à utilisation scientifique et la conservation, pour que l'on prenne les décisions pertinentes avant que le développement industriel ne nous prenne de vitesse;

---

<sup>9</sup> Préserver le capital naturel du Canada : Une vision pour la conservation de la nature au 21<sup>e</sup> siècle, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 2003, 127 pp.; voir la recommandation 19 (p. 92).

## **Recommandations relatives au budget 2006**

- les programmes privés de conservation et d'intendance des terres;
- pour les collectivités autochtones, l'acquisition des capacités nécessaires pour diriger la planification des terres et la gestion des ressources sur leurs territoires traditionnels;
- enfin, préservation et restauration de l'intégrité écologique des aires protégées en favorisant les initiatives de conservation sur les terrains environnants.

### **Politiques complémentaires et de remplacement**

Le Canada a pris des engagements internationaux et nationaux à l'égard de la conservation, et il doit les honorer. Le gouvernement fédéral pourrait faire cavalier seul lorsque les tâches relèvent clairement de sa compétence, mais une coopération avec tous les intéressés serait plus efficace. Un investissement dans un fonds national de conservation à fort levier financier favoriserait une approche efficace et coopérative de la conservation, en complément des actuels programmes fédéraux.

Voir les *recommandations permanentes*, pages 33 à 44 :

- faire avancer le Plan d'action du Canada pour les océans;
- protéger nos oiseaux migrateurs;
- maximiser le Programme des dons écologiques;
- enfin, assurer la conservation des zones protégées du Canada.

*Personne-ressource :*

Julie Gelfand

Nature Canada

(613) 562-3447, poste 231

## Conduite verte : Virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction

### Sommaire de la recommandation :

Appliquer la proposition de la Coalition du budget vert *Conduite verte : Virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction*, calquée sur une mesure ayant donné de bons résultats au Royaume-Uni. Cette proposition encouragerait les employés à conduire des véhicules de fonction plus éconergétiques en transférant le fardeau fiscal des voitures vertes aux voitures énergivores, et elle vise à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre des véhicules à raison d'une mégatonne de CO<sub>2</sub> par année,
- s'assurer que le gouvernement fédéral ne perde pas de recettes fiscales ;
- éviter la perte d'emplois dans les usines canadiennes d'assemblage de véhicules automobiles.

### Changement dans les revenus

En vertu de cette proposition, le gouvernement fédéral ne subirait aucune perte de recettes au titre de l'impôt sur le revenu.

### Avantages pour les Canadiens

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre au pays.
- Réduire les émissions d'autres polluants atmosphériques qui causent le smog, ainsi que leurs effets sur la santé humaine.
- Réduire les coûts du carburant pour les entreprises et les employés.
- Éliminer des obstacles à l'introduction d'instruments économiques déjà adoptés dans de nombreux autres pays.
- Enfin, progresser vers une stratégie intégrée et détaillée visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports.

### Contexte et justification

En vertu du protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % par rapport aux niveaux de 1990. Elles se situent actuellement à 32 % au-dessus de cet objectif. Pendant la même période, les émissions provenant des véhicules automobiles ont augmenté d'environ 15 %.

C'est seulement en appliquant une gamme complète de mesures intégrées de réduction des émissions que le Canada réussira à atteindre ses objectifs de Kyoto. À ce titre, le gouvernement et le secteur privé s'entendent de plus en plus pour affirmer qu'il faut se servir davantage des mécanismes basés sur le marché, y compris les instruments économiques.

### *Instruments économiques*

La proposition *Conduite verte : Virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction* de la Coalition est un instrument économique comprenant à la fois un incitatif financier et une mesure de dissuasion. Le Canada est à la traîne de la plupart des autres pays de l'OCDE

## Recommandations relatives au budget 2006

pour ce qui est d'utiliser les instruments économiques, surtout les mesures de dissuasion financière. Le document Examen par l'OCDE des performances environnementales du Canada de 2004 stipule : [TRADUCTION]

*« Le gouvernement devrait préciser clairement que les subventions et les incitatifs fiscaux ne sont que des outils provisoires et que les démarches volontaires devraient s'accompagner d'un usage plus conventionnel des règlements (p. ex., limites à la consommation d'essence par les automobiles, et promotion de carburants propres) et des instruments économiques. » [p. 193]*

Conscient de ces lacunes, le gouvernement du Canada a souligné, dans le *Budget de 2005, annexe 4*, l'importance des instruments économiques pour ce qui est d'atteindre simultanément nos objectifs économiques et environnementaux. Il envisageait notamment d'utiliser le système fiscal pour viser de plus grands objectifs gouvernementaux (en plus de son rôle fondamental de produire des revenus).

Un de ces objectifs consiste à corriger les « externalités négatives sur le plan de l'environnement », qui se produisent lorsqu'une personne ou une entreprise ne paie pas le coût complet de la pollution. Les marchés économiques ne tiennent généralement pas compte de ces externalités, ce qui sous-évalue les coûts réels pour la société. Les économistes considèrent ce phénomène comme un « échec de marché ».

Dans certaines conditions, le gouvernement pourra redresser la barre en utilisant des instruments économiques pour établir des prix de manière à envoyer des signaux de prix tenant compte du véritable coût de la pollution pour la société.

De nombreux autres gouvernements ont une grande expérience de l'usage d'instruments économiques, et notamment de mesures fiscales dissuasives, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs pays (dont la Suède, la Norvège et la Nouvelle-Zélande) imposent des taxes sur les gaz à effet de serre, qui enchâssent le coût social de ces émissions dans une partie ou la totalité des activités à l'origine de celles-ci. En plus de ces grands instruments économiques, les gouvernements du monde entier ont aussi appliqué des taxes et subventions plus ciblées, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par des technologies et processus particuliers, et ont apporté des changements aux systèmes fiscaux, dans le même but.

Au Royaume-Uni, un récent changement fiscal, appliqué avec succès et visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, comprend une réforme du traitement fiscal des véhicules de fonction. Le traitement est plus favorable lorsque les émissions sont faibles.

### Recommandation

La Coalition du budget vert propose d'introduire un *virage fiscal graduel pour les véhicules de fonction*, au vu des bons résultats obtenus au Royaume-Uni. Cette proposition encouragerait les employés à conduire des véhicules de fonction plus économiques (sauf les camionnettes) en transférant une partie du fardeau fiscal des voitures vertes aux voitures énergivores.

En vertu des actuelles règles fiscales, les employés qui reçoivent un véhicule de fonction paient un impôt supplémentaire sur le revenu, selon le coût du véhicule. En vertu de la proposition, les employés conduisant des véhicules de fonction moins polluants bénéficieraient d'une réduction par rapport au tarif actuel, contrairement aux conducteurs de véhicules aux fortes émissions, qui paieraient plus cher.

Le *virage* est un instrument économique conçu pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les coûts du transport pour les entreprises et les employés, protéger des emplois et demeurer rentable, tout en réduisant les autres gaz d'échappement qui causent le smog.

### Répercussions prévues

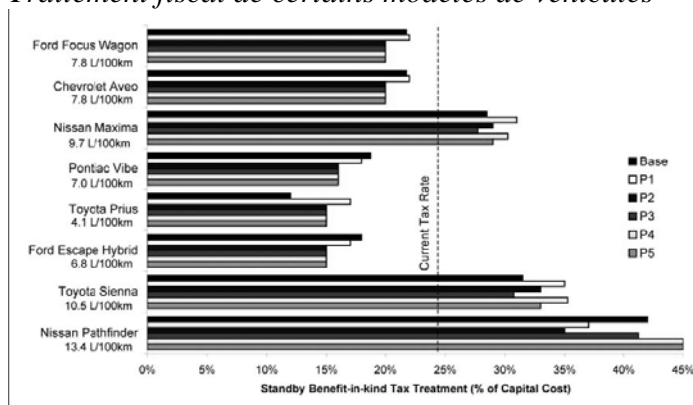
Une vaste étude de modélisation sur le *virage* a été rédigée par MK Jaccard and Associates Inc., pour évaluer les répercussions environnementales et économiques de la proposition sur les 15 prochaines années. On a établi un modèle de scénario « de base » au moyen des paramètres fixés dans le tableau suivant (plusieurs autres scénarios de politiques ont également été modélisés).

### Paramètres du scénario de base et des autres scénarios de politiques

Scénario	Seuil inférieur	Seuil supérieur	Taux d'imposition inférieur	Taux d'imposition supérieur	Taux d'augmentation
Base	120 g/km	360 g/km	12 %	48 %	1,5 %/10 g/km
P1	160 g/km	260 g/km	17 %	37 %	1 %/ 5 g/km
P2	160 g/km	260 g/km	15 %	35 %	1 %/ 5 g/km
P3	160 g/km	345 g/km	15 %	45 %	1 %/ 5 g/km à 24 %, puis 1,5 %/ 10 g/km
P4	160 g/km	290 g/km	15 %	45 %	1 %/ 5 g/km à 24 %, puis 1,5 %/ 10 g/km
P5	160 g/km	310 g/km	15 %	45 %	1 %/ 5 g/km

Le tableau ci-après montre le traitement fiscal accordé au scénario de base ainsi qu'à chaque autre scénario de politiques visant plusieurs modèles populaires de véhicules.

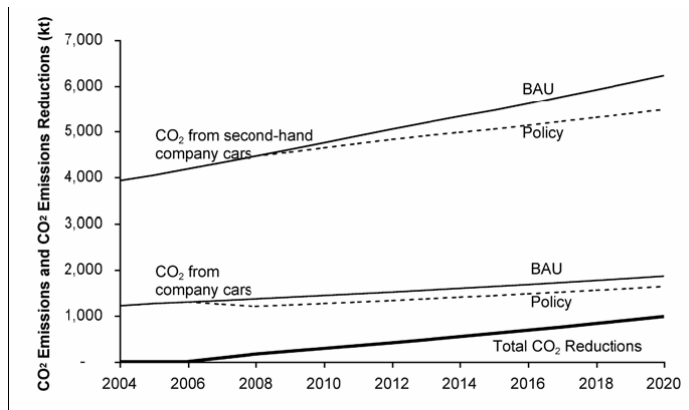
### Traitement fiscal de certains modèles de véhicules



## Recommandations relatives au budget 2006

L'impact du changement apporté au traitement fiscal des véhicules de fonction, sur les émissions de CO<sub>2</sub> (un gaz à effet de serre) est illustré dans le graphique suivant. Dans l'ensemble, les émissions de CO<sub>2</sub> sont réduites d'environ 0,3 Mt en 2010 et d'environ 1,0 Mt en 2020. Au cours des premières années d'application de la politique, la plupart des réductions proviendront des changements dans les véhicules de fonction, tandis qu'au cours des années ultérieures, elles se produiront surtout sur le marché des véhicules usagés, à mesure que des véhicules de fonction plus éconergétiques seront revendus.

### *Réductions des émissions de CO<sub>2</sub> à la suite de l'application de la politique, de 2004 à 2020*



Dans l'ensemble, l'étude préparée par MK Jaccard and Associates Inc. montre les résultats suivants :

### **Réductions des émissions de gaz à effet de serre**

La proposition de *virage* devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 0,3 Mt de CO<sub>2</sub> d'ici 2010 et d'environ 1,0 Mt de CO<sub>2</sub> chaque année d'ici 2020.

### **Recettes gouvernementales**

La politique n'a presque aucun effet sur les recettes que retire le gouvernement fédéral de l'impôt sur le revenu. On prévoit un surplus de revenus de cinq millions de dollars en 2010 et de six millions en 2020. Dans l'ensemble, le coût de la politique a été calculé à 38 \$ la tonne de réduction de CO<sub>2</sub> d'ici 2020. Cette perte est associée à des réductions des recettes provenant de la taxe d'accise fédérale sur le carburant, qui est un impact inévitable de chaque politique visant à réduire les émissions des véhicules automobiles.

### **Emploi**

L'emploi dans les usines de fabrication de véhicules automobiles au Canada devrait croître un peu plus lentement si l'on applique la proposition que si l'on maintient le statu quo.

### **Critères relatifs au Budget de 2005**

Une évaluation fondée sur des critères relatifs au Budget de 2005 montre que la politique est bien ciblée et efficace sur le plan écologique pour le marché qu'elle vise. On peut

s'attendre à ce qu'elle améliore l'efficacité économique, car elle corrige les externalités négatives sur le plan de l'environnement, en envoyant des signaux de prix améliorés. Dans l'ensemble, les répercussions sur l'équité sont minimales. Finalement, la politique est considérée comme relativement simple, car elle ne prévoit que des changements aux actuels taux d'imposition, et parce que tous les établissements et mécanismes nécessaires à son application existent déjà.

### **Politiques complémentaires et de remplacement**

Le gouvernement pourrait aussi introduire un règlement pour réduire efficacement les gaz à effet de serre dans le secteur du transport.

*Personne-ressource*

Pierre Sadik

Fondation David Suzuki

(613) 594-5845

## Recommandations relatives au budget 2006

### Meilleure mise en application de la LCPE

#### **Sommaire de la recommandation :**

Investir davantage de ressources dans l'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). En effet, la mise en pratique de cette importante mesure d'intervention laisse grandement à désirer. L'exposition croissante aux substances toxiques présentes dans l'air et l'eau constitue une grande menace pour la santé humaine, en particulier celle des enfants. L'imposition d'une taxe sur les substances toxiques permettrait d'alimenter en permanence un fonds destiné à l'application de la LCPE. Cette recommandation mériterait un engagement de la part d'Environnement Canada et de Santé Canada à renforcer les capacités en la matière.

#### **Avantages pour les Canadiens**

- Promouvoir la prévention de la pollution.
- Contribuer à protéger la santé humaine et à réduire les coûts de santé publique.
- Créer de l'emploi dans la recherche, le développement et l'application de meilleures pratiques de contrôle des émissions et pratiques industrielles.
- Enfin, abaisser le coût (pour le gouvernement, les collectivités et l'industrie) du nettoyage et de la remise en état, ainsi que la perte de services écologiques comme la qualité de l'eau.

#### **Contexte et justification**

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* ne fonctionne pas. Malgré l'engagement fédéral de protéger les Canadiens contre les substances toxiques par la prévention de la pollution, il n'existe pas encore de réglementation relative à la plupart des substances déclarées toxiques dans le cadre de la LCPE.

La capacité du gouvernement fédéral d'exercer son mandat de contrôle des substances toxiques, conformément à la loi, n'est pas à la hauteur et continue à diminuer. Même si Environnement Canada respecte son échéance de l'automne 2006 pour la première étape de l'évaluation du risque inhérent aux actuels produits chimiques toxiques, il n'existe aucun échéancier ni aucun plan pour après cette date, en ce qui concerne la plupart des substances toxiques à éliminer en vertu de la LCPE. Pire encore, on introduit constamment de nouveaux produits chimiques sur le marché. Pour la plupart d'entre eux, les tests en vue de déterminer leurs répercussions sur la santé humaine et sur l'environnement n'existent pas ou sont nettement insuffisants.

Pour que le Canada puisse sortir de ce cycle infernal des substances toxiques, le gouvernement fédéral doit de toute urgence trouver de meilleurs moyens de mesurer, de comprendre et d'intervenir en matière de produits chimiques toxiques dans l'environnement et dans toutes les étapes du cycle de vie des produits de consommation. Conformément aux tendances mondiales en matière de gestion des entreprises et de

l'environnement, le gouvernement doit porter son attention « en amont » et consacrer plus de ressources à l'évaluation du cycle de vie des produits ainsi qu'à des méthodes de gestion.

L'industrie canadienne continue à générer d'énormes quantités de substances toxiques sous forme de déchets. Les rejets et transferts (sans compter le recyclage) de substances déclarées toxiques aux fins de la LCPE et déclarées dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) de 2002, se présentent comme suit :

- plus de **45 766 tonnes** de métaux lourds;
- **811 701 kilogrammes** d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP);
- **452 181 kilogrammes** d'hexachlorure de benzène;
- **263 226 g d'équivalents toxiques (ET)** de dioxines et de furanes;
- enfin, **39 960 tonnes** de substances toxiques visées par la LCPE.

En plus, le rejet des principaux contaminants atmosphériques comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, des particules et des composés organiques volatils ont de graves répercussions sur la santé des Canadiens. Voici quels étaient, selon l'INRP de 2002, les rejets industriels de ces substances :

- **953 721 tonnes** de monoxyde de carbone;
- **576 739 tonnes** d'oxydes d'azote;
- **61 150 tonnes** de particules de 2,5 microns ou moins (PM<sub>2,5</sub>);
- **108 889 tonnes** de PM<sub>10</sub>;
- **1 978 934 tonnes** de dioxyde de soufre;
- **227 900 tonnes** de particules totales;
- enfin, **267 553 tonnes** de composés organiques volatils.

Les exploitations minières ne sont pas tenues de déclarer les rejets et les transferts de substances toxiques en vertu de l'INRP, de sorte qu'ils ne sont pas inclus dans ces estimations. Les exemptions applicables aux secteurs du charbon et des mines de métaux, en ce qui concerne le Toxics Release Inventory (TRI) des États-Unis, ont été supprimées à partir de 1998. Par conséquent, le secteur américain des mines de métaux s'est révélé la plus grande source de déversement sur place et à distance, ainsi que de rejet de substances figurant au TRI, soit 27 % de tous les rejets déclarés en 2002.

#### *Redevances sur la pollution imposées dans d'autres juridictions*

D'autres pays ont appliqué avec succès des mesures de taxation de la pollution pour réduire les émissions toxiques. Par exemple, en vertu du « Superfund Polluter » des États-Unis, le pollueur doit payer notamment :

- une taxe sur le pétrole brut (9,7 cents par baril à l'achat);
- une taxe à l'achat de 42 produits chimiques toxiques, allant de 0,22 ¢ à 10,13 \$ la tonne;
- une taxe sur l'importation de produits chimiques toxiques, applicable à 113 produits dangereux fabriqués à partir de produits chimiques visés par la taxe précédente;
- enfin, un impôt sur le revenu environnemental applicable aux profits des grandes entreprises (à un taux de 0,12 % sur les profits imposables dépassant deux millions de dollars; 12 \$ par tranche de 10 000 \$).

## Recommandations relatives au budget 2006

En outre, bon nombre d'États américains, y compris le Delaware, le Massachusetts, le New Jersey et le Rhode Island, taxent maintenant diverses substances toxiques pour financer les programmes de prévention de la pollution et la remise en état des sites contaminés.

### Recommandation

Affecter des ressources accrues aux activités suivantes :

- administration et application des programmes;
- application de la LCPE, notamment sa Partie V, y compris le processus de sélection de la Liste intérieure des substances, au point de vue de la persistance, de la bioaccumulation et de la toxicité, et application par la suite de mesures de gestion des substances toxiques;
- mesure, surveillance et analyse de la présence de substances toxiques dans notre environnement;
- un fonds de recherche sur la prévention de la pollution, insistant sur le cycle de vie des produits.

Le gouvernement devrait aussi examiner et supprimer les exemptions consenties au secteur minier par rapport à une déclaration à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). Étant donné l'ampleur des contributions potentielles aux rejets et aux transferts de matières polluantes dangereuses, de principaux contaminants atmosphériques et de gaz à effet de serre, cette exemption constitue une grave lacune dans la structure de rapports de l'INRP, surtout en ce qui concerne les rejets sur sites, susceptibles d'entraîner la pollution de l'eau.

### *Options relatives à d'éventuelles redevances sur les substances toxiques au Canada*

Le Canada pourrait établir une redevance sur les substances toxiques rejetées et sur le transfert de polluants toxiques désignés en vertu de la LCPE. Ces redevances devraient aussi s'appliquer aux principaux contaminants atmosphériques ajoutés à la liste des substances toxiques de la LCPE, y compris les oxydes d'azote, les PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>, de même que les composés organiques volatils, et devraient être pondérées selon le niveau de toxicité de chaque substance.

Cette redevance créerait un incitatif en vue de réduire l'usage, la production et le rejet des polluants spécifiques. Le résultat net serait un incitatif constant à la prévention de la pollution sur une base beaucoup plus large que l'actuelle réglementation fédérale. Des redevances détaillées sur les substances toxiques permettraient aussi d'éviter des situations où des produits chimiques ciblés sont remplacés par d'autres plus dangereux et non visés par une redevance.

### Politiques complémentaires et de remplacement

Le gouvernement doit accroître sa capacité de réglementer les secteurs appropriés et de prendre des mesures complémentaires lorsque d'autres approches non réglementaires sont

justifiées. Le gouvernement fédéral maintient son engagement à protéger les Canadiens contre les substances toxiques par la prévention de la pollution, mais il n'a pas encore adopté tous les règlements nécessaires à l'égard de la plupart des substances déclarées toxiques en vertu de la LCPE.

*Personne-ressource :*

Rick Smith

Environmental Defence

(416) 323-9521, poste 225

## Recommandations relatives au budget 2006

### Transfert des programmes d'aide à l'exploitation des mines au recyclage des métaux

#### **Sommaire de la recommandation :**

Faire progresser le Canada sur la voie d'un usage plus efficace des ressources durables, par les moyens suivants :

- le non-renouvellement du programme des actions accréditatives pour l'exploration minière au Canada, qui devait expirer le 31 décembre 2005;
- l'annulation du crédit d'impôt à l'investissement pour l'exploration;
- enfin, l'utilisation de cette épargne fiscale pour accroître la capacité d'Environnement Canada d'analyser les coûts écologiques, sociaux et environnementaux de l'exploration et de l'exploitation minières dans leur totalité et d'évaluer les solutions de rechange du recyclage et de la conservation des métaux.

#### **Conséquences sur les dépenses fiscales**

Les économies annuelles consécutives à cette mesure s'élèveraient à 38 millions de dollars à cause du non-renouvellement du programme des actions accréditatives, ainsi qu'à environ 39 millions de dollars après l'annulation du crédit d'impôt à l'investissement pour l'exploration.

Ces fonds pourraient être plus utiles en améliorant la capacité actuellement insuffisante d'Environnement Canada d'analyser les coûts écologiques et socio-culturels des exploitations minières actuelles et proposées, ainsi que du programme de recyclage des métaux appliqué par Ressources naturelles Canada (qui ne compte actuellement qu'un seul employé).

#### **Avantages pour les Canadiens**

- Protéger les précieux écosystèmes canadiens contre l'exploitation minière de valeur douteuse.
- Réduire les subventions aux investissements spéculatifs portant sur un produit instable.
- Réduire notre dépendance envers une économie d'emballement et d'effondrement.

#### *En intensifiant le recyclage des métaux :*

- réduire l'épuisement du capital naturel du Canada (ressources minérales, énergie et eau);
- réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada;
- enfin, fournir des perspectives d'emploi plus stables.

#### **Contexte et justification**

L'exploitation minière au Canada a beaucoup endommagé les écosystèmes fragiles du pays, ainsi que des collectivités locales des Premières nations et autres, tout en empêchant la naissance de perspectives économiques plus durables, mais pourtant le gouvernement fédéral continue à subventionner cette exploration minière. Ces subventions servent à exacerber les problèmes environnementaux, en finançant des explorations qui, sans elles,

ne seraient pas commercialement viables, et en nous approchant plus vite des limites de nos actuelles ressources naturelles.

### ***Programme des actions accréditives***

Ce programme d'incitation fiscale à l'exploration minérale locale, a été introduit en octobre 2000 à titre de mesure temporaire pour contribuer à atténuer l'effet d'une récession mondiale dans l'exploration minière au cours des années 1990. Depuis son apparition, le programme initial de trois ans a été prolongé deux fois, à raison d'un an chaque fois. Le programme devait prendre fin le 31 décembre 2005. Il permet aux compagnies minières de transférer une partie de leurs pertes d'exploration aux investisseurs, qui peuvent les faire valoir comme perte sur leurs déclarations d'impôt. L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs exerce des pressions considérables pour renouveler ce programme.

### ***Crédit d'impôt à l'investissement pour l'exploration***

Le crédit d'impôt à l'investissement pour l'exploration permet aussi aux investisseurs de recevoir un crédit de 10 % pour leur participation à un projet d'exploration minérale sur des terrains encore vierges. Le crédit a été institutionnalisé grâce au projet de loi C-48 à la fin de 2004.

Il enrichit les investisseurs spéculatifs en réduisant le coût après impôt d'un investissement de 1 000 \$ dans l'exploration au Canada jusqu'à 207 \$ au Québec et à 333 \$ en Colombie-Britannique<sup>10</sup>. En plus de ce programme fédéral, la plupart des provinces possèdent leurs propres programmes de crédit d'impôt à l'investissement pour les mines exploitées dans des régions éloignées.

### ***Évaluation du programme des actions accréditives pour l'exploration minière***

Les avantages de ce programme sont généralement évalués selon : le montant d'argent recueilli; les augmentations des dépenses brutes d'exploration; et la découverte de nouveaux dépôts de minéraux. Ces analyses ne tiennent pas compte d'effets importants comme les coûts pour les écosystèmes touchés, la perte de services fournis par la nature, les coûts des perspectives économiques perdues, et ceux que doivent assumer les Premières nations et d'autres collectivités locales.

La hausse des prix des produits depuis deux ans stimule plus que jamais l'exploration minérale au Canada. Sans aucun doute, ce phénomène a entraîné des augmentations dans tous les indicateurs actuellement employés pour évaluer le programme des actions accréditives. Toutefois, les coûts non mesurés pour les collectivités et les écosystèmes sont également à la hausse, comme en témoignent deux exemples :

Fortune Minerals, une petite société minière enregistrée en Ontario, a effectué pour ses investisseurs quatre placements privés dans le cadre du programme<sup>11</sup>. Elle propose

---

<sup>10</sup> Ressources naturelles Canada, présentation effectuée en mars 2003 à l'Examen des industries extractives, Banque mondiale, p. 28.

<sup>11</sup> Jusqu'ici, on compte au moins quatre séries d'actions accréditives :

## Recommandations relatives au budget 2006

d'extraire de la houille anthraciteuse dans le cours supérieur de cinq grandes rivières de la Colombie-Britannique, où se trouvent des eaux sacrées pour le peuple Tahltan. Des Aînés de la collectivité ont bloqué ces activités d'exploration, alléguant qu'il faut protéger les rivières et que leur patrimoine culturel court un risque. Les Tahltans font face simultanément à cinq nouveaux grands projets d'exploitation minière sur leurs terres, ainsi qu'à l'infrastructure connexe.

Dans le nord de l'Ontario, en 2005, sept Premières Nations ont récemment émis un moratoire sur l'exploitation minière afin de faire cesser les activités d'exploration de Superior Diamonds et d'autres entreprises minières sur leurs territoires traditionnels. Ils disent que la compagnie empiète sur leurs droits et endommage leur terre. Les activités de la compagnie compromettent l'accès à tous les intérêts miniers dans la région. Le 16 mars 2005, les deux placements privés de Superior Diamonds Inc. ont donné lieu à un produit brut total de 2 659 530 \$. Par l'entremise de courtiers, les souscripteurs à ce placement ont acheté 3 604 060 actions accréditatives à 50 ¢ l'action et 1 461 111 actions non accréditatives à 45 ¢ l'action, pour un produit brut de 2 459 530 \$.

Il est clair que ces offres permettent à ces petites compagnies de soutenir l'intérêt des investisseurs envers leurs opérations, mais on ignore au juste si ces avantages surpassent les coûts imposés à la société et à l'environnement.

### *Comparaison entre le recyclage des métaux et l'extraction de matières vierges*

Dans une étude publiée le 17 janvier 2006 dans le compte rendu des délibérations de la National Academy of Sciences, Robert Gordon, Thomas Graedel et Marlen Bertram, chercheurs de la Yale University, ont écrit que leur recherche avait établi que les réserves de cuivre, de zinc et d'autres métaux ne pourront répondre indéfiniment aux besoins de la population mondiale, même si l'on procède à une extraction complète des métaux de la croûte terrestre et à de vastes programmes de recyclage, et que l'épuisement sera un problème immédiat pour certains métaux précieux comme le platine<sup>12</sup>.

Une étude menée en 1999 par l'Institute for Fiscal Studies (Royaume-Uni)<sup>13</sup> a conclu que le système fiscal canadien favorise nettement l'usage des matières vierges plutôt que du recyclage dans le cas des produits métalliques et du verre. On cite par exemple le revenu d'entreprise et les incitatifs fiscaux à l'exploitation minière, aux étapes de l'exploration et de l'extraction de la production, ainsi que les taxes de vente provinciales sur le capital et sur les intrants d'entreprises, qui pénalisent plus lourdement les ferrailleurs que les sociétés de ressources et les entreprises manufacturières.

---

10 novembre 2005 : 833 334 actions accréditatives ordinaires pour accroître le produit brut d'environ trois millions de dollars

15 septembre 2003 : 899 930 actions à 67 ¢

5 août 2003 : 375 000 actions à 67 ¢

10 mars 2003 : 560 572 actions à 70 ¢.

<sup>12</sup> National Science Foundation <http://www.physorg.com/printnews.php?newsid=9971>

<sup>13</sup> K. Scharf, « Tax Incentives for Extraction and Recycling of Basic Materials in Canada ». Fiscal Studies, 20(4), pp. 451 à 477, 1999.

Un autre rapport rédigé en 1995 pour le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), a découvert que les impôts prélevés par les gouvernements fédéral et provinciaux démontrent l'existence d'un préjugé contre le recyclage<sup>14</sup>. Les auteurs estimaient que, pour l'Ontario, les matières recyclées devraient être taxées à 4,5 % de moins que le niveau actuel, pour atteindre le même taux que les matières vierges. En outre, pour optimiser la gestion des déchets, le taux d'imposition des matières recyclées devrait être inférieur de 13 % à celui des matières vierges.

Les économies d'énergie réalisées lorsque les métaux sont produits à partir de sources secondaires, par rapport aux sources primaires, sont respectivement les suivantes : zinc (60 %), acier (74 %), plomb (76 %), cuivre (85 %) et aluminium (95 %). En outre, la réduction de la pollution suscitée par le recyclage peut être immense. Pour l'aluminium, on constate une conservation de 79 % du matériel, une réduction de 95 % des émissions et de 97 % des effluents, grâce au recyclage. Pour l'acier, on remarque des économies de 90 % en matières vierges, une réduction de 86 % des émissions et de 40 % des effluents, une réduction de 76 % de la pollution de l'eau et de 97 % des déchets miniers.

Le secteur canadien de recyclage des métaux récupère une quantité estimative de dix millions de tonnes de métal chaque année, évaluées à environ trois milliards de dollars. Des sources industrielles indiquent que ce recyclage crée beaucoup plus d'emplois que les dépotoirs et l'élimination des déchets.

Une analyse de l'OCDE effectuée en 2001 recommandait d'éliminer le traitement fiscal préférentiel accordé aux secteurs conventionnels de ressources comme le pétrole et le gaz ainsi que les minéraux et les métaux, et ce, pour des motifs à la fois environnementaux et économiques<sup>15</sup>. On estime que, pour établir la durabilité dans le monde entier, il faudrait réduire l'intensité matérielle de chaque unité d'extrait économique de 50 %, et, dans des pays industriels comme le Canada, à raison de facteurs de quatre à dix<sup>16</sup>.

L'envergure des répercussions environnementales et sociales de l'exploitation minière est au centre de discussions sur la nécessité de réduire la consommation des nouvelles matières extraites. Les taux actuels de consommation des matières sont considérés comme inacceptables, non seulement à cause de la pénurie des matières proprement dites,

---

<sup>14</sup> Publication de l'EMCBC, « Protecting the Future through Action Today », (30-08-2004).

<sup>15</sup> A. Vourc'h (22 mars 2001) : Pour une croissance écologiquement durable au Canada; document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 290, ECO/WKP(2001) 16, p. 40.

<sup>16</sup> La nécessité d'une réduction de 90 % de l'intensité matérielle dans les pays de l'OCDE a été reconnue dans la Déclaration Carnoules d'octobre 1994, approuvée par des personnalités comme les anciens directeurs exécutifs du Conseil des entreprises pour le développement durable et la Commission Brundtland (dans T. Green, *Lasting Benefits from Beneath the Earth*, 1998:69). Voir aussi G. Gardner et P. Sampat, *Mind over Matter: Recasting the Role of Materials in Our Lives*, Worldwatch Paper 144, (Washington: Worldwatch Institute, 1998); J. Young et Aaron Sachs, *The Next Efficiency Revolution: Creating a Sustainable Materials Economy*, Worldwatch Paper 121 (Washington: Worldwatch Institute, 1994), *Fresenius Environmental Bulletin* (numéro spécial consacré au projet Material Intensity Per Unit of Service (MIPS) du Wuppertal Institute für Klima, Umwelt und Energie à Wuppertal, en Allemagne, Vol. 2, N° 8, 1993.

## Recommandations relatives au budget 2006

mais surtout en raison de l'envergure des coûts environnementaux et sociaux associés à leur extraction et à leur traitement<sup>17</sup>.

L'extraction des minéraux et des métaux laisse une empreinte environnementale énormément nocive et durable, et les conséquences des accidents survenus dans les exploitations minières, comme le bris de digues à rejets, sont potentiellement calamiteuses<sup>18</sup>. En plus de perturber nettement le paysage, de détruire l'habitat du poisson, de la faune et des plantes, et de perturber les eaux de surface et souterraines, l'exploitation minière, surtout celle des métaux, produit d'énormes quantités de déchets.

Même quand les mines sont exploitées, l'emploi et le potentiel de revenu qu'elles suscitent sont sans doute d'une durée relativement courte. Cette tendance provient de la diminution de la période d'exploitation moyenne des nouvelles mines, ainsi que des réalisations technologiques qui déplacent constamment les ouvriers. La plupart des nouvelles mines ne durent que 15 ans au plus<sup>19</sup>.

L'exploitation minière entraîne aussi des coûts socio-économiques, y compris : les répercussions sociales et pour la santé; les accidents du travail; les cycles économiques d'emballement et d'effondrement; la destruction des moyens de subsistance indigènes; et des changements spectaculaires dans les cultures régionales<sup>20</sup>.

Étant donné ces facteurs, le gouvernement fédéral doit fournir les ressources nécessaires pour déterminer si l'investissement de fonds publics dans l'extraction de ressources primaires, par opposition aux mesures de recyclage et de conservation, constitue une bonne pratique commerciale ou environnementale. Des risques et des coûts élevés sont actuellement assumés par les écosystèmes et les collectivités perturbés par la recherche de nouveaux dépôts.

*Personne-ressource :*

Joan Kuyck  
Mining Watch Canada  
(613) 569-3439

---

<sup>17</sup> J. E. Young, *Mining the Earth*, Worldwatch Paper 109, (Washington: Worldwatch Institute, 1992).

<sup>18</sup> Tel qu'illustré par l'effondrement de la digue à rejets de la mine d'or d'Omai en août 1995, en Guyane (pour un exposé détaillé de cet incident, voir <http://www.probeinternational.org>), l'effondrement de celui de Marcopper en mars 1996 dans les Philippines (pour un exposé détaillé de cet incident voir [http://www.miningwatch.ca/publications/Marinduque\\_backgnd.html](http://www.miningwatch.ca/publications/Marinduque_backgnd.html)), et celui de la digue Boliden en avril 1998 en Espagne (pour un exposé détaillé sur cet incident, voir <http://www.antenna.nl/wise/uranium/mdaflf.html>). En ce qui concerne le potentiel de bris de digues à rejets au Canada, surtout en raison des changements climatiques, voir P.E. Perkins, « Climate Change and the Canadian North: Ecological Economic Implication Related to Mining », document présenté à la conférence de la Société canadienne pour l'économie écologique, octobre 1997.

<sup>19</sup> Institut Pembina : *Looking Beneath the Surface*, 2002.

<sup>20</sup> Voir *Mining and Communities: a Literature Review and Annotated bibliography* (Ottawa: MiningWatch Canada, 2000).

**RECOMMANDATIONS PERMANENTES**

**Air pur et changements climatiques**

Programme national d'élargissement des énergies renouvelables.....35  
Suppression graduelle des subventions accordées à l'industrie pétrolière et  
gazière.....37

**Protection du capital naturel du Canada**

Faire avancer le Plan d'action du Canada pour les océans.....39  
Protéger nos oiseaux migrateurs.....40  
Maximiser le Programme des dons écologiques.....42  
Assurer la conservation des zones protégées du Canada.....44

## **Recommandations relatives au budget 2006**

## Programme national d'élargissement des énergies renouvelables

### **Recommandation :**

Le Canada devrait établir un Programme national d'élargissement des énergies renouvelables pour guider et appuyer une expansion à long terme de sa production d'énergie renouvelable. Les sources de cette dernière ont le potentiel technique de répondre à la moitié des besoins en électricité à long terme du Canada, de stimuler et de bénéficier d'impressionnants débouchés commerciaux au Canada et à l'étranger, et de jouer un grand rôle en aidant les Canadiens à réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles de plus en plus coûteux. La vision d'un avenir énergétique du Canada, basé sur une énergie renouvelable à faible impact, élaborée par la Clean Air Renewable Energy Coalition (CARE, [www.cleanairrenewableenergycoalition.com](http://www.cleanairrenewableenergycoalition.com)), dont les recommandations ont déjà été partiellement adoptées, mérite qu'on s'y attarde dans le cadre d'un tel programme.

Voici ce qu'il faudrait faire avant tout :

- Accroître le soutien à la production d'électricité de sources renouvelables à faible impact, pour la faire passer des niveaux actuels de 4 000 MW (encouragement à la production d'énergie éolienne [EPÉÉ]) et de 1 500 MW (encouragement à la production d'énergie renouvelable [EPÉR]) jusqu'à un total de 12 000 MW d'ici 2013. Une analyse de CARE suggère qu'un tel incitatif donnerait lieu à une nouvelle capacité de 6 500 MW à un coût de 2,1 milliards de dollars, de 2009 à 2014.
- Établir un programme de 100 000 toits solaires (capteurs photovoltaïques solaires). On pourrait installer pour 200 MW de systèmes photovoltaïques supplémentaires dans tout le Canada, durant une période de dix ans, encourageant ainsi la participation directe des propriétaires fonciers à la gestion de leurs propres coûts de l'électricité. CARE a proposé deux mécanismes possibles pour appliquer un tel programme : une réduction d'intérêt et des tarifs préférentiels de contribution au réseau. Le coût de ce programme est évalué à autours de 416 à 460 millions de dollars sur une période de dix ans ou plus.
- S'engager à répondre à 20 % de tous les besoins en chauffage du gouvernement fédéral, à partir de sources énergétiques renouvelables un concept appelé « chauffage vert » (chauffe-eau solaire, murs solaires, biomasse et géothermie).
- S'engager à réserver au moins 10 % des achats du gouvernement pour de l'énergie verte produite par des capteurs solaires photovoltaïques.
- Établir un programme stable à long terme pour favoriser l'établissement d'une industrie thermique solaire au Canada, y compris l'élaboration de l'infrastructure et la formation, ainsi que les incitatifs pour les utilisateurs commerciaux et résidentiels.
- Supprimer toutes les restrictions à l'égard des types de technologies et d'applications solaires visées par les mesures fiscales de la catégorie de dépenses 43.1 (Énergie renouvelable et conservation au Canada).

### **Investissement total**

2,6 milliards de dollars (sur au moins dix ans)

## **Recommandations relatives au budget 2006**

*Personnes-ressources :*

Marlo Reynolds  
Institut Pembina  
(403) 269-3344, poste 113

Stephen Hazell  
Sierra Club du Canada  
(613) 241-4611

## Suppression graduelle des subventions accordées à l'industrie pétrolière et gazière

### **Recommandation :**

Supprimer graduellement le montant de 1,4 milliard de dollars qui figure dans les dépenses fiscales annuelles du gouvernement fédéral, à l'intention de l'industrie pétrolière et gazière, en commençant par le Budget de 2006.

### **Contexte et justification<sup>21</sup> :**

Les récentes augmentations vertigineuses du prix de l'essence, du mazout et du gaz naturel ont causé de la détresse parmi les Canadiens à faible revenu et à revenu fixe, ainsi que parmi les petites entreprises qui sont de grands consommateurs de combustibles fossiles. Simultanément, les compagnies pétrolières et gazières qui reçoivent de fortes subventions fédérales réalisent des bénéfices exceptionnels à la suite de ces augmentations. Par exemple, les gains nets pour le deuxième trimestre de 2005 s'élevaient à 539 millions de dollars pour Imperial Oil, à 526 millions de dollars pour Shell Canada et à 345 millions de dollars pour Pétro-Canada.

Les dépenses fédérales estimatives consacrées au secteur du pétrole et du gaz s'élèvent à 1,4 milliard de dollars par année, selon les plus récentes données disponibles. La plupart de ces subventions prennent la forme d'un dégrèvement fiscal en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. De 1996 à 2002, ces subventions ont atteint le montant vertigineux de huit milliards de dollars. Selon le Bureau du vérificateur général, le secteur des combustibles fossiles a reçu plus de 40 milliards de dollars en subventions fédérales au cours des trois dernières décennies.

Un des cas les plus flagrants est la déduction pour amortissement accéléré relative à l'exploitation des sables bitumineux. Les taux de la déduction pour amortissement reflètent généralement la vie utile des biens qui se déprécient. Les projets de sables bitumineux se qualifient pour un amortissement accéléré, ce qui a donné lieu à une dépense fiscale de 484 millions de dollars de 1996 à 2002. Ces dépenses fiscales sont susceptibles d'augmenter énormément, à cause des nombreux projets d'aménagement des sables bitumineux, valant plusieurs milliards de dollars, récemment proposés.

Depuis 1997, lorsque le Canada a accepté pour la première fois son objectif de Kyoto, le gouvernement fédéral dépense deux dollars en subventions fiscales pour l'industrie pétrolière et gazière – et donc pour la promotion indirecte des émissions de gaz à effet de serre – pour chaque dollar consacré à l'atteinte de son objectif de Kyoto. De 1990 à 2003, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 24 % au pays, notamment à cause de l'industrie pétrolière et gazière.

La Coalition du budget vert croit que ces dépenses gouvernementales ne sont pas justifiées pour un secteur qui réalise des bénéfices exceptionnels et que ces ressources

---

<sup>21</sup> La plupart de ces données se trouvent dans : A. Taylor, M. Bramley, et M. Whitfield (31 janvier 2005) : *Government Spending on Canada's Oil and Gas Industry: Undermining Canada's Kyoto Commitment*, Institut Pembina.

## **Recommandations relatives au budget 2006**

financières pourraient maintenant être plus utiles en orientant l'économie canadienne vers un avenir basé sur l'énergie durable.

### **Économies totales**

1,4 milliard de dollars par année

*Personnes-ressources :*

Stephen Hazell

Sierra Club du Canada

(613) 241-4611

Marlo Reynolds

Institut Pembina

(403) 269-3344, poste 113

## Faire avancer le Plan d'action du Canada pour les océans

### **Recommandation :**

Investir 600 millions de dollars dans le Plan d'action du Canada pour les océans en 2007, pour cinq ans (de 2007 à 2011), afin d'établir un système national de zones de protection marine et pour mettre au point et appliquer des plans intégrés de gestion des océans canadiens.

### **Contexte et justification**

La santé de nos océans pose l'un des plus grands défis en matière de durabilité au Canada moderne. Comme le reconnaît le récent rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable, même si le Canada a adopté des lois de calibre mondial sur les océans, il n'a jusqu'ici fait que peu de progrès dans leur application.

Depuis que le gouvernement a adopté la *Loi sur les océans* en 1996, notre zone océanique totale protégée n'a augmenté que de 0,43 % à 0,51 %. Par contre, pendant la même période, l'Australie a fait passer la sienne de 4,5 % à 7,5 %.

Pendant l'exercice financier 2005, la Stratégie sur les océans du Canada est passée d'une absence de financement à un financement insuffisant, avec l'allocation d'un modeste budget de 28 millions de dollars sur deux ans pour la Phase I du Plan d'action du Canada pour les océans. Il faudra des fonds nettement plus élevés à l'avenir pour que le Plan d'action puisse atteindre ses multiples objectifs : environnement, souveraineté, développement durable et économie.

### **Investissement total**

600 millions de dollars (sur cinq ans)

### *Personne-ressource*

Lorne Johnson

Fonds mondial pour la nature (Canada)

(613) 232-8706

## Recommandations relatives au budget 2006

### Protéger nos oiseaux migrateurs

**Recommandation :**

Investir chaque année un montant supplémentaire de 75 millions de dollars dans la protection de nos oiseaux migrateurs, grâce à des programmes gérés par Environnement Canada et ses partenaires, qui fournissent des compétences, des ressources et des perspectives complémentaires.

**Contexte et justification**

Les oiseaux représentent non seulement une partie importante de notre environnement en soi, mais ils sont en plus un outil efficace pour en vérifier la santé.

La diminution du nombre d'oiseaux au Canada a la même signification, pour notre environnement, que le canari dans une mine de charbon. Pour de nombreuses raisons, les oiseaux sont des indicateurs biologiques efficaces de la santé de leur milieu ainsi que du nôtre sur les plans physique, chimique et biologique. Ils parcourent largement le Canada et s'en vont à l'étranger, subissant l'effet des agents stressants de l'environnement. Pourtant, 25 % des 350 espèces d'oiseaux qui habitent régulièrement au Canada sont en nombre décroissant ou en proie à d'autres problèmes.

En raison des responsabilités reconnues du gouvernement fédéral en matière d'oiseaux migrateurs, découlant de la Convention concernant les oiseaux migrateurs, signée avec le gouvernement américain, ces préoccupations devraient être intégrées à tous les programmes, politiques et interventions concernant la nature au Canada (zones terrestres, d'eau douce et marines). Cependant, l'engagement de notre pays à l'égard de la science et de la protection des oiseaux migrateurs s'est érodé depuis 30 ans, malgré certaines exceptions notables (investissements dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, qui a contribué à mener aux plus gros efforts combinés, déployés sur le continent pour la préservation en général et la protection des oiseaux en péril, grâce à la *Loi sur les espèces en péril*).

Il faut améliorer les programmes de protection des oiseaux pour aider les espèces en déclin, avant que ces dernières ne soient placées sur la liste critique, auquel cas il faudra leur appliquer les interventions onéreuses et coûteuses des programmes pertinents. Il est beaucoup plus efficace de maintenir le nombre des oiseaux avant qu'ils ne soient en danger.

Le Canada peut miser sur l'existence de grandes coalitions de partenaires bien disposés, avec des plans bien conçus, pour contribuer à protéger les oiseaux migrateurs. Signalons notamment l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, à laquelle participent des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, des ONG de la conservation ainsi que des associations industrielles au Canada. Le partenariat s'étend aux États-Unis et au Mexique. De plus, des dizaines de milliers de Canadiens souhaitent favoriser activement la protection des oiseaux grâce à des fonds privés et à d'innombrables heures de bénévolat.

Un réinvestissement dans la protection des oiseaux migrateurs inciterait d'autres investisseurs et contributeurs à faire leur part et favoriserait des progrès stratégiques dans la conservation de la précieuse et chère nature du Canada.

**Investissement total**

75 millions de dollars par année

*Personnes-ressources*

Julie Gelfand

Nature Canada

(613) 562-3447, poste 231

George Finney

Études d'oiseaux Canada

1-888-448-2473, poste 206

### Maximiser le Programme des dons écologiques

**Recommandation :**

Modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour mieux favoriser les dons de terres et servitudes ayant une importance écologique par les moyens suivants :

- réduire le taux d'inclusion des gains en capital pour le revenu imposable relatif aux dons écologiques, en le faisant passer de 25 % à 0;
- reconnaître tous les dons de terrains ayant une importance écologique comme des cadeaux écologiques, y compris la cession de terrains détenus en stock, par des entreprises ou des particuliers.

**Contexte et justification**

Le gouvernement canadien s'est engagé sans réserve à protéger les espèces menacées, les parcs nationaux, le patrimoine national, ainsi qu'à appuyer l'intendance des terrains privés. Il est essentiel de collaborer avec les propriétaires fonciers pour protéger les terrains privés, afin d'honorer ces engagements. Le gouvernement du Canada a déjà pris quelques mesures importantes pour encourager les propriétaires privés à conserver leurs terrains ayant une importance écologique, surtout en réduisant de moitié le taux d'inclusion des gains en capital pour les dons de terrains et de servitudes certifiés, et en autorisant des « soldes » ou des « dons admissibles pour une partie de la valeur ».

Toutefois, malgré l'importance de ces mesures, certains dons de terrains d'importance écologique ne se qualifient pas encore pour le Programme des dons écologiques, et les donateurs sont encore assujettis à une pénalité fiscale sous forme d'un impôt applicable aux gains en capital.

Les propriétaires de terrains ayant une importance écologique ont souvent assuré l'intendance de ceux-ci pour les générations et ont souvent de modestes moyens financiers. Le gain en capital découlant du don de leur terrain – même au taux réduit d'inclusion de 25 % – peut faire en sorte que le donateur dépasse le seuil actuel de la somme déclarée comme revenu, au-dessus de laquelle entre en jeu une retenue partielle ou complète des prestations de sécurité de la vieillesse. De plus, les dons écologiques exigent le même processus rigoureux que ceux de biens culturels (c'est-à-dire, certification de la valeur par une commission d'examen nommée par le gouvernement), mais ces derniers sont entièrement exonérés d'impôt sur le gain en capital. La suppression de cet impôt dans le cas des cadeaux écologiques est recommandée dans de nombreux rapports qui remontent à 1994.

La cession de terrains détenus comme stocks génère un bénéfice plutôt qu'un gain en capital (car il ne s'agit pas d'une « immobilisation », dont la totalité est considérée comme un revenu aux fins de l'impôt. Les avantages fiscaux du Programme des dons écologiques s'appliquent seulement au gain en capital associé au cadeau. Le Programme vise à offrir des incitatifs pour préserver les importantes zones écologiques. Il devrait donc s'appliquer à toutes les personnes et à toutes les entreprises possédant des terrains qualifiés, quel que soit le mode de possession de ceux-ci.

*Personne-ressource :*

Thea Silver

Conservation de la nature Canada

(416) 932-0050, poste 277

## Recommandations relatives au budget 2006

### Assurer la conservation des zones protégées du Canada

**Recommandation :**

Réinvestir, dans les zones protégées d'Environnement Canada, 175 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, et 35 millions de dollars chaque année par la suite :

- 40 millions de dollars sur deux ans pour établir 10 nouvelles réserves nationales de faune (RNF), pour régler les problèmes urgents de gestion dans les réserves actuelles, et pour mettre à jour la politique et le cadre législatif concernant ces zones;
- 135 millions de dollars au cours des trois années subséquentes pour établir 11 réserves nationales de faune supplémentaires, favoriser une participation efficace des Autochtones dans des entreprises économiques et touristiques connexes, et jumeler des fonds privés pour l'acquisition des terrains adjacents ayant une importance écologique;
- par la suite, 25 millions de dollars par année en financement permanent pour protéger l'intégrité écologique des RNF et dix millions de dollars par année pour l'établissement de nouvelles RNF.

**Contexte et justification**

Le réseau du gouvernement fédéral, qui compte 51 réserves nationales de faune et 92 refuges d'oiseaux migrateurs, vise surtout à protéger les principaux habitats de la faune canadienne. Ce réseau est en situation de crise, souffrant d'une série de menaces locales et extérieures contre l'intégrité écologique. Environnement Canada manque actuellement de capacité pour gérer ces zones protégées, car son personnel, son capital et ses budgets d'exploitation ne s'élèvent qu'à 1 900 000 \$, moins d'un pour cent de celui des parcs nationaux du Canada.

Ce réinvestissement recommandé dans les zones protégées d'Environnement Canada donnera lieu à 10 nouvelles RNF d'ici 2008, à 11 autres d'ici 2011, tout en fournissant une capacité efficace pour gérer ce réseau de zones protégées. Ce réinvestissement permettra alors l'expansion du réseau afin d'inclure des terrains importants pour la préservation de la biodiversité (surtout dans le Nord, où les RNF appuieraient le rôle exceptionnel des Autochtones canadiens, et contribueraient à de nouvelles occasions de partenariat) et servira à réduire le nombre et la gravité des menaces à l'endroit des sites actuels, grâce à une gestion plus efficace et à un cadre législatif et de politiques plus vigoureux.

**Investissement total**

175 millions de dollars (sur cinq ans) et, par la suite, 35 millions de dollars par année.

*Personne-ressource*

Julie Gelfand

Nature Canada

(613) 562-2447, poste 231

**COALITION DU BUDGET VERT**

85, RUE ALBERT, SUITE 900

OTTAWA (ONT.) K1P 6A4 CANADA

N<sup>o</sup> DE TÉLÉPHONE : (613) 562-3447 N<sup>o</sup> DE TÉLÉCOPIEUR : (613) 562-3371

[WWW.GREENBUDGET.CA](http://WWW.GREENBUDGET.CA)